



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 27 mai 2010
N° CERTA-2010-AVI-227

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans ClamAV

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-227>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-227
Titre	Vulnérabilité dans ClamAV
Date de la première version	27 mai 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Rapport de bogue Bugzilla 2016 du 21 mai 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

ClamAV versions antérieures à la 0.96.1.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans ClamAV permet à une personne malintentionnée de provoquer un déni de service à distance.

4 Description

Une vulnérabilité dans l'analyseur de fichier *PDF* de ClamAV permet à une personne distante malintentionnée de provoquer un déni de service via un fichier *PDF* spécialement conçu.

5 Solution

Se référer au rapport de bogue de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Rapport de bogue Bugzilla 2016 du 21 mai 2010 :
https://www.clamav.net/bugzilla/show_bug.cgi?id=2016

Gestion détaillée du document

27 mai 2010 version initiale.